

## Mot de la présidence



Annie Domingue,  
Présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Voilà un bon moment que vous n'avez pas reçu d'Info-SEEL de notre part, nous en sommes désolés, la négociation nationale nous a passablement tenus occupés. Tout comme vous, nous sommes très heureux que celle-ci soit derrière nous tout en étant conscients que certaines problématiques demeurent.

D'ailleurs, plusieurs nous questionnent quant au moment où sera versée la rétroaction salariale tant méritée. Habituellement, c'est une soixantaine de jours maximum après que les textes de l'entente nationale soient finalisés et signés que la rétroaction est versée. Nos représentants au national doivent s'assurer que les textes reflètent les discussions survenues aux tables de négociation. Il est donc difficile de prédire avec certitude la date de la signature. Nous vous tiendrons informés.

En attendant, le travail se poursuit localement pour améliorer votre quotidien. Les différents comités avec le centre de services scolaire poursuivent leurs discussions et la négociation locale reprend tranquillement. La tournée des écoles est bien entamée. Par ailleurs, vos commentaires sont toujours précieux pour nourrir les réflexions de vos représentants. N'hésitez jamais à communiquer avec nous pour tout commentaire.

Dans un autre ordre d'idées, l'arrivée du printemps est toujours le signe des affectations qui débutent. Cette période qui apporte son lot d'inquiétudes et d'insécurité est malheureusement un passage obligatoire dans l'année scolaire. Pour vous rassurer, avec les années, notre expérience nous permet de constater que chacun finit toujours par trouver chaussure à son pied. Parfois, dans une affectation inattendue, nous nous découvrons de nouvelles forces.

De plus, sachez que dans les prochaines semaines, nous prendrons connaissance des besoins d'effectifs du centre de services scolaire et c'est à ce moment que nous pourrons vous renseigner et vous accompagner dans votre réflexion. Nous vous souhaitons d'obtenir le poste qui vous permet de vous épanouir professionnellement et de vivre les mêmes fiertés que vous faites vivre à vos élèves.

Au plaisir de vous croiser prochainement lors de mes visites d'écoles.

*Annie Domingue,*  
Présidente du SEEL-CSQ

## Élection au conseil exécutif

Pour faire suite à une vacance survenue au conseil exécutif et conformément aux *Statuts et règlements*, le conseil des personnes déléguées du 6 mars dernier a élu Mme Édith Campbell comme conseillère par intérim.

Nous lui souhaitons un bon mandat au sein du conseil exécutif.

Bienvenue dans l'équipe!

*Le comité d'élections du SEEL-CSQ*



## Évaluation de la scolarité – Classement ou reclassement

Les enseignantes et les enseignants nouvellement engagés au centre de services scolaire ou celles et ceux ayant terminé des études doivent penser à acheminer dès que possible au Service des ressources humaines leurs diplômes et relevés de notes afin que l'analyse de leur scolarité, leur classement ou leur reclassement soit effectuée correctement et selon les délais prévus.

Ces documents permettent à l'employeur de procéder à l'évaluation de leur dossier afin de déterminer leur échelon salarial ou le reclassement dans l'échelle salariale. Il est donc d'une grande importance de transmettre toute nouvelle scolarité acquise le plus rapidement possible à l'employeur en vous assurant d'obtenir un accusé de réception.

### Classement

Tout d'abord, pour une personne nouvellement engagée ou réengagée et n'ayant pas de lien d'emploi, tous les documents officiels, de la formation secondaire à la formation universitaire, doivent être remis, soient : les bulletins, les diplômes, les brevets et les certificats.

### Reclassement

Par la suite, pour toute personne ayant déjà été classée et ayant nouvellement acquis des crédits de scolarité dans des programmes reconnus, les documents officiels relatifs aux cours ou une copie de la demande de ses documents adressée à l'institution qui a la responsabilité de les délivrer, doivent être transmis à l'employeur.

Finalement, notre entente nationale prévoit des délais à respecter par le centre de services scolaire pour répondre aux demandes de classement et de reclassement. Cependant, ceux-ci ne prennent effet qu'au moment où votre dossier est complet. C'est pourquoi nous vous conseillons fortement d'exiger un accusé de réception à l'employeur lors de l'envoi de vos documents.

N'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel au [z45.laurentides@lacsq.org](mailto:z45.laurentides@lacsq.org) ou par téléphone au 1 800 263-6024 si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus amples informations.

*Olivier Gagnon,*

Secrétaire-trésorier du SEEL-CSQ

## Demandes de mutation

Nous vous rappelons que les demandes de mutation pour l'année scolaire 2024-2025 doivent se faire avant le 1<sup>er</sup> mai 2024 conformément à la clause 5-3.17.02 de l'entente locale. Vous trouverez la requête à compléter à l'adresse suivante : [https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=PGmwsIsZ0EK96MWk01vJyE\\_6fsa3dcBjK8JESvOHBadUN1pITDRQszZMSkNUSjlGMUJaTFdYVDVWTS4u](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=PGmwsIsZ0EK96MWk01vJyE_6fsa3dcBjK8JESvOHBadUN1pITDRQszZMSkNUSjlGMUJaTFdYVDVWTS4u)

*L'enseignante ou l'enseignant qui désire changer de discipline, de degré, de champ ou d'école pour l'année scolaire suivante en informe, par écrit, la Commission et la direction de son école avant le premier (1er) mai. La Commission ne peut être tenue de donner suite à la demande de changement. Si la demande est refusée la direction de l'école ou du centre en avise par écrit l'enseignante ou l'enseignant.*

L'enseignante ou l'enseignant ayant demandé une mutation sera invité(e) à la séance d'affectation ayant lieu les 5 et 6 juin 2024. À son tour, elle ou il aura les choix suivants :

- choisir un poste disponible;
- renoncer à sa demande de mutation;
- maintenir sa demande pour une ouverture de poste subséquente.

Tant et aussi longtemps que l'enseignante ou l'enseignant n'aura pas fait le choix d'un autre poste, elle ou il demeure affecté(e) à son poste d'origine. Dans le doute, nous vous conseillons de faire une demande de mutation puisqu'il sera toujours possible de renoncer à celle-ci.

N'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel au [z45.laurentides@lacsq.org](mailto:z45.laurentides@lacsq.org) ou par téléphone au 1 800 263-6024 si vous avez besoin de plus amples informations.

*Annie Domingue,*  
Présidente du SEEL-CSQ

## Formations à venir

Chaque année, le SEEL-CSQ offre diverses formations à ses membres pour les informer de leurs droits. Voici les prochaines qui vous seront offertes :

- formation virtuelle sur les mécanismes de consultation à la formation professionnelle le 16 avril 2024;
- formation virtuelle en assurance-emploi le 23 avril 2024;
- soirée d'informations pour le personnel à statut précaire le 2 mai 2024;
- soirée d'informations pour les enseignantes et enseignants en formation professionnelle le 30 mai 2024.

Surveillez bien vos courriels puisque tous les détails concernant ces formations vous y seront communiqués.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre.

*Myriam Turcotte,*  
Vice-présidente du SEEL-CSQ

## Bourses de persévérance scolaire autochtone de la CSQ 2023-2024

Dans son incessante lutte contre les inégalités, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) continue de mettre tout en œuvre pour encourager la persévérance scolaire et la réussite éducative. La CSQ est aussi membre de la Table nationale pour la réussite éducative des élèves autochtones. Dans ce contexte, nous avons le plaisir de vous annoncer la troisième édition des bourses de persévérance scolaire CSQ en collaboration avec nos fédérations du réseau scolaire (FSE, FPPE, FPSS, FPEP).

Ces quatre bourses de 750 \$ chacune sont destinées aux élèves autochtones de 3<sup>e</sup> secondaire qui fréquentent un établissement scolaire public ou privé, francophone ou anglophone, en communauté autochtone ou dans le réseau des commissions scolaires ou des centres de services scolaires situés sur le territoire québécois.

Les élèves, recommandés par une personne intervenante scolaire, doivent remplir un court formulaire en ligne. Vous trouverez les critères d'admission et ledit formulaire sur ce lien Bourses de persévérance scolaire autochtone CSQ – Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

**La date limite pour soumettre une candidature est le 26 avril 2024.** Un comité de sélection procédera à l'évaluation des candidatures, et les récipiendaires seront dévoilés le 21 juin, lors de la Journée nationale des peuples autochtones.

Nous vous invitons à partager l'information auprès de vos membres et sur vos réseaux sociaux.

